



OHCOW

Centres de santé des travailleurs
(ses) de l'Ontario

Les employeurs doivent protéger votre santé et votre sécurité

Tou(te)s les travailleur (ses) ont des droits en matière de
santé et de sécurité

Voici ce qu'il faut savoir



En tant qu'employé(e), vous avez le droit de :



Connaître



Participer



Refuser

Vous avez le droit de connaître les dangers qui existent sur votre lieu de travail y compris :

- ▶ toute substance chimique, produit, équipement, ou outil que vous utilisez
- ▶ les tâches qu'on vous demande d'effectuer
- ▶ le virus responsable du COVID-19

Votre employeur doit vous former sur la façon de faire votre travail afin de ne pas tomber malade ou de ne pas vous blesser, comment bien utiliser un équipement de protection et comment signaler les dangers.

Vous avez le droit de participer en matière de santé et de sécurité y compris :

- ▶ poser des questions / signaler des dangers
- ▶ participer à des discussions sur les dangers ou les problèmes de santé et de sécurité sur votre lieu de travail
- ▶ devenir membre d'un comité mixte sur la santé et la sécurité au travail ; devenir un(e) délégué(e) à la santé et à la sécurité

Vous avez le droit de refuser si vous estimez que le travail est dangereux.

- ▶ Vous pouvez refuser d'effectuer du travail que vous croyez est dangereux pour vous ou un(e) autre travailleur (se). Ceci ne s'agit pas de désobéir à son patron.

Il y a une procédure à suivre.
Consultez notre carte [bleue](#) qui l'explique

S'il y a plus de cinq (5) travailleurs (ses), il doit y avoir un(e) délégué(e) à la santé et à la sécurité ou un comité mixte (travailleur (ese)-employeur) sur la santé et la sécurité.

C'est illégal

que votre employeur vous pénalise
(vous exerce des représailles) si vous :



Exercez vos
droits



Participez dans des
activités liées à la sante
et à la sécurité



Refusez
d'effectuer du
travail dangereux

Pour plus de renseignements, veuillez consulter notre carte **orange** ou contacter :

Clinique d'aide juridique locale

Trouvez celle le plus près de chez vous :

1-800-668-8258

Demandez à parler à une personne qui parle votre langue

www.legalaid.on.ca/fr/legal-clinics/

Les groupes communautaires peuvent
également vous aider :



OHCOW

Centres de santé des travailleurs
(ses) de l'Ontario

Courriel provincial : mfw@ohcow.on.ca

Site Web : www.ohcow.on.ca